Circulaire de rentrée 2019 - Les priorités pour l'école primaire **[1]**

Circulaire n° 2019-087 du 28 mai 2019
Bulletin officiel de l'Éducation nationale - N° 22 du 29 mai 2019
Pour la rentrée 2019, l'école primaire reste à la première place des priorités du Gouvernement en matière de politique éducative. C'est pourquoi cette circulaire de rentrée porte spécifiquement sur le premier degré. L'une des priorités pour l'année scolaire 2019-2020 est de cultiver le plaisir d'être ensemble avec l'objectif de **mieux accueillir des élèves en situation de handicap** et notamment d'**améliorer le lien avec les familles** et la qualité de la réponse qu'apporte l'institution à leurs demandes.
L'organisation des services départementaux sera donc revue afin d'apporter une réponse plus rapide, sous 24 heures, aux demandes des familles. Des **pôles inclusifs d'accompagnement localisé (Pial) seront mis en place au niveau des circonscriptions**, afin que la mise à disposition des moyens d'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) soit plus proche du terrain et adaptée au besoin de chaque élève. Dans le même temps, les professeurs des écoles ont besoin d'être mieux accompagnés dans la prise en charge, au sein de la classe, des élèves en situation de handicap. **Dès la rentrée scolaire 2019, la plateforme Cap École inclusive proposera aux professeurs des ressources pédagogiques**, immédiatement utilisables en classe. Cette plateforme leur permettra aussi de contacter des professeurs ressources qui pourront les accompagner dans la mise en place d'adaptations et aménagements... Enfin, ces grandes priorités de l'éducation inclusive seront déclinées dans une circulaire de rentrée dédiée.
Consulter la circulaire de rentrée (Bulletin officiel de l'Éducation nationale) [2]

Liens
[1] https://inshea.fr/fr/content/circulaire-de-rentr%C3%A9e-2019-les-priorit%C3%A9s-pour-l%C3%A9cole-primaire
[2] https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142385